


Covid-19, Religion et droits fondamentaux

Doç.Dr.Müşerref Yardım 

Necmettin Erbakan Üniversitesi, Sosyal ve Beşeri Bilimler Fakültesi
Sosyoloji Bölümü

myardim@erbakan.edu.tr

Résumé

La lutte contre le coronavirus et le confinement ont entraîné une série de discussions concernant les droits fondamentaux et les libertés. Malgré les rappels des autorités internationales qui invitent les états à respecter les droits de l'homme dans les mesures à prendre dans le cadre de la lutte contre la propagation du Covid-19, de nombreuses libertés restent bafouées. La liberté de religion qui fait partie des droits fondamentaux a également été touchée. En effet, certaines restrictions ont été mises en place pour les pratiques religieuses collectives, notamment les lieux de culte. Ces mesures ont été interprétées comme une atteinte à la liberté de religion. La lutte contre le Covid-19 a également entraîné la propagation des stéréotypes et du discours de haine à l'égard de certains membres religieux. Que ce soit dans les pays européens avec la protestation de la diffusion de l'adhan par les haut-parleurs des mosquées ou la pratique du jeûne pendant le mois de Ramadan, ou dans les pays comme l'Inde où une campagne de diabolisation est menée contre les membres de l'Islam, les attitudes islamophobes existant avant le Covid-19 continuent à persister en s'intensifiant pendant les premiers mois dans la lutte contre le virus.

Mots-Clés: Covid-19, droits fondamentaux, liberté de religion, lieux de culte, discriminations.

Covid-19, Din ve Temel Hak ve Özgürlükler

Öz

Koronavirüsle mücadele ve izole olma durumları temel hak ve özgürlükler ile ilgili tartışmalara yol açmıştır. Uluslararası makamların Covid-19'la mücadele çerçevesinde alınacak önlemler konusunda devletleri insan haklarına saygı göstermeye davet etmesine rağmen, birçok özgürlük saldırıya uğramıştır. Temel bir hak olan din özgürlüğü de bu durumdan etkilenmiştir. Bu bağlamda kolektif dini pratikler, ve özellikle ibadet mekanları için bazı kısıtlamalar getirilmiştir. Bu önlemler din özgürlüğüne yönelik bir saldırı olarak yorumlanmıştır. Covid-19 ile mücadele, bazı din mensuplarına yönelik stereotiplerin ve nefret söyleminin yayılmasına da yol açmıştır. Müslümanlara yönelik ister Avrupa ülkelerinde, Ramazan ayı orucu veya caminin hoparlörlerinden ezan okunmasının protesto edilmesi, ister Hindistan'da yürütülen şeytanlaştırma kampanyası olsun Covid-19'dan önce var olan İslamofobik tutumlar virüsle mücadelenin ilk aylarında da yoğunlaşarak devam ettiği görülmektedir.

Anahtar Kelimeler: Covid-19, Temel Haklar, Din Özgürlüğü, İbadet Mekanları, Ayrımcılıklar.

Sending Date / Gönderim Tarihi: 27/05/2020

Acceptance Date / Kabul Tarihi: 07/09/2020

Covid-19, Religion and Fundamental Rights

Abstract

The fight against the coronavirus and containment have led to a series of discussions concerning fundamental rights and freedoms. Despite reminders from international authorities urging states to respect human rights in the measures to be taken in the fight against the spread of Covid-19, many freedoms remain under attack. Freedom of religion, which is part of fundamental rights, has also been affected. In fact, certain restrictions have been put in place for collective religious practices, notably places of worship. These measures have been interpreted as an attack on freedom of religion. The fight against Covid-19 has also led to the spread of stereotypes and hate speech towards certain religious members. Whether in European countries with the protest of the spread of adhan through the loudspeakers of mosques or the practice of fasting during the month of Ramadan, or in countries like India where a demonization campaign is waged against members of Islam, the Islamophobic attitudes existing before Covid-19 continue to persist, intensifying during the period of struggle against the virus.

Keywords: Covid-19, fundamental rights, freedom of religion, places of worship, discriminations.

INTRODUCTION

L'état de la pandémie de Covid-19 a conduit les pays à prendre des mesures d'urgence pour lutter contre le virus aussi rapidement et efficacement que possible. Certains gouvernements ont eu recours à des "pouvoirs d'urgence" pour limiter radicalement les déplacements internes et internationaux, effectuer des contrôles sanitaires, fermer les écoles et les universités, les magasins et les lieux publics, confiner les personnes à domicile, limitant ainsi considérablement la liberté individuelle de circulation et de réunion. Des mesures de traçage des contacts, de localisation et d'analyse des données ayant un impact sur les normes de confidentialité et de protection des données sont mises en place via des applications et le traitement des mégadonnées. Le droit de demander l'asile est suspendu dans toute l'Europe, les personnes détenues subissent des mesures restrictives en ce qui concerne les visites, tandis que les catégories vulnérables sont exposées à des risques de discriminations et de violences. Les systèmes judiciaires sont suspendus dans de nombreux pays (Marzocchi, 2020, s.1). Le droit à la liberté de religion ou de conviction reste également touché par les mesures prises contre le Covid-19. Le domaine religieux a également été affecté afin de limiter la propagation de la maladie. Les lieux de culte étant désormais fermés ou limités pour éviter la surpopulation (Charalampous, 2020).

Le droit à la liberté de religion ou de conviction apparaît dans tous les principaux traités tels que ceux adoptés par les Nations Unies en 1948, le Pacte international Relatif aux Droits Civils et Politiques de 1966 et la Convention Européenne des Droits de l'Homme de 1950 (CEDH) (Donald & Howard, 2015, s.1). Dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, il est dit que chacun a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Ce droit implique la liberté de changer, mais aussi la liberté de manifester sa religion ou ses convictions d'une façon individuelle ou collective, en public ou en privé.

Un point culminant dans la relation religion-droits fondamentaux est sans doute les discours et crimes de haine et les discriminations. Depuis le début de la pandémie, il a été question pour les membres de certaines religions de violation de leurs droits. Notamment le cas des Musulmans. Il faut préciser que l'adhan a été lu dans d'importantes villes d'Europe telles que l'Andalousie, Bruxelles, Rotterdam-La Haye, Palerme-Parme, Berlin et Cologne. Des versets et des hadiths ont fait leur apparition sur des panneaux d'affichage. Au nom des institutions musulmanes en Europe, des jeunes Musulmans ont rendu services aux personnes âgées à leur domicile. Les dirigeants occidentaux ont transmis des messages sincères et chaleureux dans les mosquées pendant le mois de Ramadan. Certains centres de santé et de psychiatrie ont fait appel aux experts musulmans. Les soignants, surtout musulmans portant le foulard ont été en première ligne pour aider les patients. Toutefois, est-il possible de prédire que tous ces faits pourraient réduire le "racisme culturel" et les actes islamophobes qui se sont intensifiés ces dernières années ? Les attitudes discriminatoires depuis l'apparition de la pandémie nous laissent croire qu'il serait naïf de penser un éventuel recul (Hidir, 2020).

1. COVID-19 ET LIBERTE DE CULTE

1.1. Mesures de confinement

La lutte contre le Covid-19 a poussé les gouvernements à adopter une série de mesures relative à la vie religieuse, notamment les lieux de culte. En France, le décret du 23 mars 2020 restreint les fêtes religieuses collectives dans les lieux de cultes. Toutefois les

pouvoirs publics n'ont pas aspiré à fermer les lieux de culte. L'initiative a été accordée aux autorités religieuses. Tous les cultes se sont adoptés en mettant en oeuvre des solutions palliatives (Lalouette, 2020). En Pologne, la fermeture ou la suspension de diverses activités a délibérément exclu les lieux de culte et suggéré une augmentation des possibilités d'assister à des cérémonies religieuses, en comptant sur le fait qu'une augmentation de l'offre a entraîné une baisse du nombre de fidèles dans le même lieu de culte. La Conférence épiscopale polonaise, par exemple, a limité la participation aux offices religieux à pas plus de cinquante personnes, et a appelé les évêques diocésains à accorder des dispenses de participation aux messes du dimanche aux plus vulnérables: personnes âgées, malades et enfants, comme ainsi que les adultes qui prennent soin d'eux, recommandant leur participation aux célébrations par le biais des médias. En Espagne, des mesures comme celles d'Italie ont été prises, pour "éviter les regroupements de personnes, par rapport à la taille et aux caractéristiques des lieux, de manière à ce que les habitués puissent respecter la distance d'au moins un mètre", conditions qui subordonnent également l'ouverture des lieux de culte. Par conséquent, "les cérémonies civiles et religieuses, y compris les cérémonies funéraires", peuvent être célébrées, conformément à ces conditions (D'Alo, 2020). En somme, certains pays se sont uniquement contentés de fermer tous les endroits ouverts au public et qui ne sont pas nécessaires à la vie du pays alors que les lieux de culte restent ouverts mais avec des restrictions pour les rassemblements et les cérémonies. D'autres pays comme la Turquie ont suspendu les prières collectives, y compris la prière de Vendredi, dans les mosquées, seul la prière individuelle est permise. La décision des états concernant les lieux de culte est applaudie par certains et critiquée par d'autres.

Jusqu'où un gouvernement peut-il limiter la liberté religieuse au nom de la lutte contre le coronavirus en vertu du droit international ? Alors que la pandémie mondiale se poursuit, de nombreux gouvernements nationaux et locaux sont aux prises avec cette question. Les rassemblements religieux sont des occasions importantes pour les gens de pratiquer et de partager leurs croyances, mais ils sont également des sites de transmission du Covid-19, mettant en danger non seulement les participants à ces rassemblements mais aussi toutes les personnes avec lesquelles ils interagissent (Manchin & Carr, 2020). Dans ce cadre, l'article 18 du Pacte international garantit la liberté de religion, mais permet également aux gouvernements de restreindre la liberté religieuse par la loi lorsque cela est nécessaire pour protéger un intérêt légitime de l'État, y compris la santé publique. Étant donné la nature fondamentale de la liberté de religion ou de conviction, elle est soumise à moins de restrictions que les autres droits. Seules les manifestations de cette liberté peuvent être limitées (Manchin & Carr, 2020).

1.2. Les discussions autour des activités des lieux de culte pendant le Covid-19

Des militants laïques des droits de l'homme figurent parmi les fervents partisans de la fermeture continue des lieux de culte. Les tenants laïques des droits de l'homme critiquent fermement les individus et les groupes agissant pour des motifs religieux. L'Europe occidentale, connue comme étant le continent le plus sécularisé, était dans l'œil de la tempête. D'après Ignatieff, "la déclaration universelle des droits de l'homme, cinquante ans après sa proclamation, est devenue le guide sacré de ce qu'Elie Wiesel a appelé une "religion laïque mondiale" (Marthoz & Saunders, 2005, s.1).

Par ailleurs les critiques portent également sur la capacité de propagation du virus lors des rituels collectifs. En France, un rassemblement de l'Eglise "La Porte ouverte

chrétienne" a été tenu responsable de la propagation du coronavirus Covid-19. En Corée du Sud, l'Église Shincheonji de Jésus a également été accusée de propager le virus. Le pays a connu une brusque augmentation (Zbinden, 2020). En Iran, la première ville infectée est Qom où un grand rassemblement a eu lieu en mars. En Israël, la moitié des personnes hospitalisées atteintes du Covid-19 sont les juifs orthodoxes ("Coronavirus: Les rassemblements religieux", 2020).

Cependant, la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne garantit la liberté de manifester sa religion ou ses convictions, qui ne peuvent être soumises à aucune restriction, sauf celles qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui (Journal officiel de l'Union Européenne, 14.12.2007). Le Conseil d'État a jugé la [fermeture des lieux de culte](#) en France comme étant "disproportionnée" et a opté pour mettre fin à l'interdiction "générale et absolue" de réunion dans les lieux de culte. Ainsi, l'interdiction est vue comme "une atteinte grave et manifestement illégale" à la liberté de culte. Cette décision est applaudie au nom de la liberté de culte par Bruno Retailleau et Jean-Frédéric Poisson ("Covid-19: le Conseil d'État", 2020).

La fermeture totale ou l'ouverture soumis à certaines conditions des lieux de culte est critiqué par les adeptes de certaines religions. La justification de la mesure semble être claire ; mais est-ce que la décision d'interdire toute forme de culte ne dépasse pas les limites du caractère raisonnable et de la proportionnalité, surtout quand on considère que ce choix est la conséquence d'une décision antérieure établissant une distinction entre "essentiel" et "non essentiel" services, que l'autorité gouvernementale a assumés sur la base de la discrétion politique ? Cette décision de la politique concernant l'ordre religieux équivaut à affirmer que les exigences de manifestation publique du culte ne sont pas "essentiels" (D'Alo, 2020).

1.3. L'attitude des adeptes des religions face aux mesures concernant les lieux de culte

Il faut noter que les attitudes envers les mesures du Covid-19 diffèrent parmi les chrétiens. Alors que toutes sortes de réunions sont interdites aux Pays-Bas, les rituels dans l'église ont été exemptés à condition de ne pas dépasser 30 personnes. Cependant, l'Église protestante des Pays-Bas, qui est l'institution supérieure de la secte protestante, a annoncé que les rituels se tiendraient sur Internet jusqu'au 20 mai. Cependant, dans certaines villes comme en Urk et Kampen, certaines églises continuent leurs rituels avec 20-25 personnes. Les prêtres calvinistes ont agi d'après le discours "Nous n'avons pas peur du Covid-19, mais de Dieu", et ont appelé le gouvernement à faire une prière collective. Le prêtre évangélique Rodney Howard-Browne en Floride, a appelé ses adeptes à serrer les mains des personnes atteintes du virus, malgré l'interdiction. Par ailleurs, les moines de la Kingdom Church à Londres ont vendu une fausse drogue sous le nom d'huile nettoyante divine", qui prétend protéger du Covid-19 (Hıdır, 2020).

Pour ce qui est du cas des adeptes de l'Islam, le non-accès aux mosquées pendant la période de confinement n'a été un problème. Toutefois au début de la pandémie certains Musulmans en Inde, au Pakistan, en Indonésie et au Bangladesh n'ont pas respecté les mesures de confinement et ont participé aux prières collectives. Mais en dehors de ces quelques exemples minoritaires, la majorité des Musulmans ont été conformes aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. La Ka'ba et la mosquée du Prophète ont

été fermées. Les mosquées presque partout dans le monde n'ont pas exercé leur fonction (Hıdır, 2020). Par ailleurs le confinement est présenté comme étant une tradition prophétique: "Le prophète aurait appliqué le confinement, à son époque, en demandant aux gens de ne pas rendre visite aux malades dans leur tribu et en demandant aux malades de rester chez eux". Conforme à cette tradition, il est dit que les Musulmans ont appliqué les règles du confinement (Darriet, 2020). Toutefois, la question du lieu de culte se pose plus pour les Musulmans en période du mois de Ramadan. Le mois de Ramadan 2020 caractérisé par la fermeture des mosquées et le confinement est vu comme étant un Ramadan "morose" (Oumma, 25.04.2020).

Ainsi la période du jeûne du mois de Ramadan est également pratiquée conforme au confinement. Des mesures sont prises par les autorités cultuelles à ce sujet. Au lieu d'une rencontre physique et collective dans les mosquées, le Conseil français du culte musulman (CFCM) invite les fidèles pour la récitation du Coran et les prières à rejoindre son site officiel et sa chaîne YouTube qui seront "des lieux de ressourcement". Ainsi dès le début du mois de Ramadan, la Grande Mosquée de Paris a débuté une émission religieuse sur sa chaîne YouTube et sur le site de Radio Orient, alors qu'à Marseille, les prières sont transmises sur Radio Gazelle. À Toulouse, la mosquée du Mirail, met en ligne des vidéos sur son site internet et les réseaux sociaux ; à Cholet, les mosquées appliquent les mêmes méthodes. Toutefois, d'après la journaliste Bernadette Sauvaget (2020), contrairement aux autres cultes, comme chez les Chrétiens, qui ont fait usage abondamment des réseaux sociaux, rien de tel chez les Musulmans (Lalouette, 2020).

En France, les Musulmans restent prudents face à la décision du Conseil d'État concernant la reprise des activités des lieux de culte. D'après Mohammed Moussaoui, président du Conseil français du culte musulman (CFCM), "il suffit que le Premier ministre mette une contrainte de 10 ou 15 personnes (maximum) et ça n'ouvrira pas la voie à la reprise des cérémonies religieuses d'ampleur. Ce seront des petites réunions mais pas des cérémonies religieuses" (Covid-19: le Conseil d'État, 2020). Il faut préciser que les mosquées resteront fermées durant le mois de Ramadan.

Cependant, les lieux de culte, dont les fonctions religieuses restent limitées pendant les périodes de confinement, assurent également des fonctions sociales. Selon l'agence France-Presse, (2020) une mosquée d'Istanbul a été transformée en centre de distribution d'aide à l'initiative de son imam. Fermée aux prières pour cause de coronavirus, la mosquée a exercé la fonction de supérette gratuite pour les pauvres. Le vestibule, étant l'espace où les fidèles doivent enlever leurs chaussures avant la prière, est utilisé pour déposer des paquets de pâte et, des bouteilles d'huile (Andlaeur, 2020). Par ailleurs les imams se sont également engagés en Turquie dans la distribution des nécessités aux personnes de plus de 65 ans. En effet, dans le cadre de la lutte contre le coronavirus, les besoins des citoyens de plus de 65 ans qui ne sont pas autorisés à sortir de chez eux, sont assurés par le *Groupe Social Vefa*. Il est dit que 61.000 imams de la Diyanet, la présidence des affaires religieuses turques, prennent part dans les travaux sociaux du *Groupe Social Vefa* (Özkaya, 2020).

2. DISCRIMINATIONS PENDANT LE COVID-19, RUPTURE OU CONTINUITÉ

Les épidémies créent la peur, et la peur est un ingrédient clé pour que le racisme et la xénophobie prospèrent. La pandémie a mis au jour des fractures sociales et politiques au sein des communautés, avec des réponses racialisées et discriminatoires. Tout au long de l'histoire, les maladies infectieuses ont mis en avant l'altération en créant un "Autre". Etant donné la capacité du Covid-19 à affecter n'importe qui, les mesures prises, quant à elles, ont touché de manière disproportionnée les personnes (Shannon & Bhopal & Abubakr, 2020). Des discriminations contre les personnes d'une certaine race (Asiatiques), de nationalité (par exemple, les Italiens) ou d'état de santé (personnes affectées ou supposées être affectées par Covid-19) sont apparues, notamment dans les premières phases de la contagion (Marzocchi, 2020). Les mesures de confinement elles-mêmes ont un impact disproportionné sur les populations les plus pauvres qui ne peuvent pas travailler à domicile. Les minorités raciales, ethniques et religieuses, souvent reléguées à un statut socio-économique inférieur et soumises à une discrimination enracinée, ont été rendues particulièrement vulnérables à des taux plus élevés d'infection et de mortalité, à un traitement sévère par la police, et à un accès inégal à des soins médicaux nécessaires (Guterres, 2020).

Quant aux discriminations religieuses, elles sont pointées du doigt par les experts et les institutions internationales depuis l'apparition du Covid-19. Les experts des Nations Unies déclarent que "la pandémie a provoqué une flambée d'intolérance religieuse et d'incitation à la haine dans de nombreux pays. Les personnes ciblées ont également été victimes de violences verbales, de menaces de mort, d'agressions physiques et de discrimination dans l'accès aux services publics, notamment le déni des services de santé vitaux" (United Nations Human Rights, 2020). La *Commission américaine pour la liberté de religion internationale* (USCIRF) a exprimé sa crainte face aux informations selon lesquelles des groupes religieux minoritaires dans le monde auraient été discriminés en raison de la pandémie (UNPO, 08.04.2020).

En effet, dans de nombreux pays, les gouvernements n'ont pas réussi à protéger les communautés religieuses. En particulier, les musulmans en Inde et au Cambodge ainsi que les musulmans chiites du Pakistan ont été confrontés à une stigmatisation accrue ces dernières semaines. En outre, les autorités locales de Corée du Sud ont intenté une action en justice contre l'Église Shincheonji, alléguant que cela compromettait les mesures de santé publique, même si le Ministère de la santé et du bien-être social a déclaré publiquement que l'Église avait coopéré avec les efforts du gouvernement. Il est rapporté par la vice-présidente de l'USCIRF, Gayle Manchin que les gouvernements du monde entier sont occupés à répondre à la crise de santé publique, mais ils ont toujours l'obligation de respecter et de protéger la liberté religieuse, en particulier pour les communautés minoritaires pendant et après cette crise (UNPO, 08.04.2020).

2.1. Discours de Haine

Dans un certain nombre de pays qui ont connu des flambées de coronavirus, les dirigeants politiques ont verbalement dénoncé certaines minorités religieuses, utilisant un langage haineux dans leurs discours, déclarations officielles et publications sur les réseaux sociaux. Ce qui a approfondi les divisions sociales et alimenté l'intolérance parmi leurs partisans. Au cours des dernières semaines, l'Inde est devenue l'exemple le plus frappant de ce phénomène (Selsky, 2020). Les discours et les actions anti-islamiques ont connu la plus forte augmentation. Les attaques verbales, physiques et psychologiques contre les

Musulmans et les appels à cesser tout achat avec les Musulmans ont presque atteint leur apogée en Inde. Les groupes hindous pro-droite du Parti populaire indien (BJP) ont affirmé que Covid-19 était une conspiration musulmane mise en place pour infecter les Hindous (Hıdır, 2020).

D'après les organisations de défense des droits de l'homme, comme *Freedom House*, les politiciens du gouvernement de droite du Premier ministre Narendra Modi ont diabolisé la communauté musulmane du pays, qu'ils tiennent pour responsable de la propagation du coronavirus. L'Inde n'est pourtant pas le seul pays dont les propos des responsables ont renforcé les préjugés généralisés à l'égard des minorités religieuses. Au Cambodge, par exemple, un article publié sur Facebook en mars par le ministère de la Santé a fait référence à des groupes de personnes qui avaient contracté le virus, y compris des adeptes de "l'Islam khmer". Cette publication a été suivie d'un déluge de commentaires haineux en ligne visant la petite communauté musulmane du pays. Malgré les tentatives ultérieures du gouvernement de limiter les dégâts, les Musulmans cambodgiens ont depuis fait état d'une discrimination accrue de la part de leurs voisins bouddhistes (Selsky, 2020).

Par ailleurs, le discours de haine à l'égard des Musulmans se retrouvent dans les médias. *The Economist* a publié un article sur le potentiel d'un effondrement économique dans l'industrie du tourisme aux Maldives en publiant une image d'une femme portant un niqab, même s'il n'y a rien dans l'article concernant les femmes musulmanes. Par ailleurs, le quotidien grec *Kathimerini* a publié sur son compte Twitter officiel une caricature représentant deux femmes en Turquie, vêtues de burqas et avec l'image d'un virus sous la maille faciale de leur vêtement. Le dessin laissant la porte ouverte aux interprétations implique que les femmes musulmanes - et probablement les musulmans en général - seraient infectées par le coronavirus et le cacheraient de la société. Par ailleurs, au Royaume-Uni, les appels à tirer parti de "l'esprit national" pour lutter contre la pandémie sont souvent accompagnés de récits et de tropes exclusifs ou islamophobes. Sur les réseaux sociaux, des photos de musulmans rassemblés près d'une mosquée à Leeds ont été partagées comme preuve que les musulmans n'adhéraient pas aux mesures de distanciation sociale. Les vérificateurs des faits et la police ont réfuté ces allégations comme étant fausses, expliquant que les images avaient été prises vendredi avant l'annonce des mesures de confinement. Malgré tout, la rhétorique islamophobe a accusé la police de ne pas avoir agi comme elle devrait. Un autre exemple nous rapporte qu'en France Ziad Houry, le préfet du département de l'Aisne, avait annoncé une interdiction partielle de la vente d'alcool, pour éviter une éventuelle augmentation de violences domestiques. Toutefois les tenants de l'extrême droite ont accusé le préfet d'appliquer la *charia*, en utilisant la pandémie de coronavirus comme excuse. Indépendamment de son identité religieuse réelle, le nom Arabe du préfet a suffi pour susciter un discours de haine anti-musulman (Dessi, 2020).

Par ailleurs, certains pays européens ont permis de retentir par haut-parleurs l'appel à la prière, alors qu'avant le Covid-19 cette situation n'était pas autorisée. Près de 100 mosquées en Allemagne et aux Pays-Bas ont annoncé l'appel à la prière, en signe de soutien aux Musulmans au milieu de la pandémie de coronavirus (AA, 2020). Cependant le représentant de l'extrême droite Marine Le Pen reste convaincu que certaines mosquées en souhaitant faire retentir par haut-parleurs l'adhan, l'appel à la prière, pendant le confinement essayent de défier les principes de laïcité de la République (Le Priol, 2020). La

réaction de Eric Zemmour n'a pas été différente. Pour lui Zemmour, l'appel à la prière est une pratique prosélyte qui reste interdite en France (Carballet & Bucco, 2020).

2.2. Discriminations

Alors que l'épidémie de coronavirus se propage à travers le monde et que les pays prennent diverses mesures pour la contenir, la pandémie en Inde provoque une augmentation des incidents de discrimination liée au Covid-19 contre les musulmans minoritaires du pays. Le ministère indien de la Santé a annoncé la semaine dernière que 30% des cas de coronavirus étaient liés à une réunion en mars du Tablighi Jamaat à Delhi (Dutta, 2020). En outre de fausses histoires ont commencé à circuler de musulmans crachant sur les gens pour propager le virus. *India Today*, la principale chaîne d'information indienne, a publié un graphique montrant une casquette de crâne et un masque facial surmonté d'un virus rouge audacieux, affirmant que les Musulmans ont contribué à la majorité des cas de coronavirus en Inde (Ayyub, 2020). La population de la minorité musulmane du pays a depuis été témoin d'une série d'attaques par des extrémistes hindous, accusant les musulmans de "corona jihad" (Dutta, 2020). Les hashtags islamophobes ont commencé à circuler peu de temps après la parution de la nouvelle fin mars. Depuis le 28 mars, des tweets avec le hashtag #CoronaJihad sont apparus près de 300 000 fois et potentiellement vus par 165 millions de personnes sur Twitter (Perrigo, 2020). Certains observateurs indiens affirment que le fait de lier le virus à l'organisation musulmane pourrait entraîner une haine plus religieuse dans le pays, avertissant que les effets des théories du complot islamophobe pourraient semer la violence même après la pandémie (Mohammad, 2020).

Par ailleurs, la discrimination religieuse se retrouve aussi dans l'accès aux soins médicaux du Covid-19. Valentis Cancer hôpital en Inde a publié jeudi une annonce dans un journal où il est question de ne pas admettre de patients musulmans à moins de produire des certificats médicaux montrant qu'ils sont indemnes du virus. L'avis en 11 points faisait valoir que la mesure était nécessaire pour assurer la sûreté et la sécurité du personnel, à la suite d'allégations selon lesquelles des musulmans dissimulaient des symptômes de la maladie infectieuse et, dans certains cas, attaquaient des prestataires de soins de santé (Dutta, 2020). Un cas similaire se retrouve dans autre une région du pays. Un hôpital public à Ahmedabad, dans l'État occidental du Gujarat, aurait procédé à une catégorisation entre les patients atteints de coronavirus en fonction de leur religion. Un patient atteint du virus rapporte que

"C'est une immense salle où nous séjournons et nous sommes tous musulmans et il y a une aile séparée pour les hindous. Ce type de ségrégation religieuse à l'hôpital est sans précédent dans le monde. Les musulmans de l'hôpital sont non seulement détenus séparément, mais également victimes de discrimination. Nous n'avons pas de médecins qui nous rendent visite régulièrement. Les musulmans ont été ramassés au hasard dans leurs localités sans vérifier si l'un ou l'autre présente des symptômes ou non. Je n'ai jamais eu de symptômes liés au coronavirus, mais ils sont venus me chercher dans ma région à Ahmadabad avec beaucoup d'autres et nous ont mis à l'hôpital. Nous ne sommes pas bien nourris, nous ne sommes pas bien traités et nous sommes considérés comme des animaux".

Les autorités de l'hôpital refuse les accusations alors que *The Indian Express* confirme que des services séparés pour les patients hindous et musulmans avaient été créés "conformément à une décision du gouvernement de l'Etat" (Kumar, 2020).

En France, les comportements négatifs de certains directeurs et des gardiens de prisons à l'égard des prisonniers musulmans ont fait surface avec l'arrivée du mois de Ramadan. Les conseillers spirituels qui voulaient distribuer l'horaire de la rupture de jeûne aux prisonniers musulmans ont rencontré des problèmes. Certains directeurs de prison ont été favorables à cette demande, tandis que d'autres ont refusé sous prétexte de la laïcité (Tinmaz, 2020)

2.3. Crimes de Haine

Aux États-Unis, l'extrême droite se mobilise et tente d'exploiter le coronavirus pour propager la haine et la violence. En mars, le FBI a arrêté Timothy Wilson, un extrémiste islamophobe qui prévoyait de bombardier un hôpital du Kansas, actif dans les soins de la pandémie. Par ailleurs, il est rapporté que des groupes néonazis ont semé la panique pendant que les gens pratiquent le confinement et l'isolement social en ouvrant le feu dans les villes (Hasan, 2020).

Selon les informations fournies par l'agence publique *Tell Mama*, qui surveille les crimes de haine au Royaume-Uni, il y a eu une augmentation du discours défendant l'idée de la propagation du virus par les Musulmans en Angleterre pendant le processus du Covid-19. L'un des arguments avancés est l'accusation selon laquelle les musulmans auraient continué à se rendre dans les mosquées pendant la pandémie. Il convient également de noter que certaines femmes musulmanes qui portent le foulard ont également été victimes des discours de haine, tel que "*le djihad est aussi contagieux que Covid-19*" (Hıdır, 2020).

En Inde, une dizaine de familles musulmanes qui sont installées au milieu de quelque 150 foyers hindous dans l'État de l'Haryana, à l'ouest de la capitale New Delhi, sont confrontés à des attaques. D'après la police locale, l'une des familles a été la cible de menaces de représailles supplémentaires. Les membres mâles de la famille ont été invités à se raser la barbe et enlever calotte musulmane. Huit attaques de ce type ont été enregistrées à Haryana depuis début avril. Selon une étude au niveau national, au moins 28 attaques contre des Musulmans ont été recensées entre le 30 mars et le 21 avril. Dans un autre incident, confirmé par la police, un jeune musulman frappé par à coups de bâtons et ensanglanté dans une vidéo où un des assaillants lui crie "Qui t'a envoyé propager le coronavirus?" Il faut aussi rappeler que dans certains villages, des affiches "Pas de musulmans" sont apparues (AFP, 2020).

Toujours en Inde, un nouveau-né accouché dans une ambulance serait décédé après qu'un hôpital ait refusé d'admettre la famille pour être musulmane. Elle a été renvoyée de Sikri à l'hôpital de Janana (Ayub, 2020). Toujours dans cette même lignée de crimes de haine, Rizwana Khatun, âgée de 30 ans, a dû se rendre à l'hôpital de Jamshedpur pour saignements. Elle a d'abord été accusée de propager le virus ensuite battue. Début avril, un autre bébé est décédé car l'hôpital a refusé de soigner la maman, accusée d'être musulmane dans le district de Bharatpur (Mustafa, 2020). Le 3 avril, un homme musulman s'est suicidé après que des membres de son village l'aient boycotté socialement pour avoir prétendument été en contact avec des membres de la congrégation musulmane de Delhi (Ayub, 2020).

Par ailleurs, le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe Dunja Mijatović signale des incidents de profanation de cimetières, d'agressions contre des personnes portant des symboles religieux et d'attaques contre des lieux de culte qui se sont répétés dans plusieurs pays européens (Council of Europe, 2020). De nombreuses attaques

contre les lieux de culte ont été enregistrées depuis début 2020. Ainsi 35 attaques contre les mosquées ont été enregistrées en Allemagne. Il y a quelques jours, une tête de cochon a été suspendue à la porte d'une mosquée de la ville de Vaihingen Enz, près de Stuttgart. Récemment, des attaques contre des mosquées dans toute l'Allemagne, en particulier dans la région de Cologne, ont été condamnées par la communauté musulmane qui s'inquiètent des éventuelles attaques aux Musulmans en personne (Almanya'da Cami Duvarına, 2020).

CONCLUSION

Depuis l'épidémie du nouveau coronavirus (Covid-19) en décembre 2019, les gouvernements ont commencé à mettre en œuvre diverses interventions de santé publique pour contrôler la propagation de la maladie. Les états prennent des mesures extrêmes pour ralentir sa croissance. Cependant, une tendance plus alarmante, telle que la violence, l'intimidation, l'harcèlement, l'exclusion et l'altérité émerge également. Ces interventions ont touché des milliards de personnes dans le monde et impliquent souvent de vastes programmes publics et des restrictions à la liberté de circulation et la gestion gouvernementale des ressources essentielles. Des restrictions se retrouvent également au niveau des libertés de religion. En effet, les lieux de culte deviennent la cible des critiques, accusés d'être des lieux de propagation du virus. Certains ont plaidoyé pour la fermeture des lieux de culte, alors que d'autres ont abordé la question d'un point de vue de la non violation des droits fondamentaux. La réponse des adeptes des religions a été assez diverse. On retrouve d'une part ceux qui respectent l'annulation de grands rassemblements et d'autre part ceux qui continuent leurs activités religieuses sans se soucier du risque de propagation.

Outre les discriminations liées à l'âge, à l'ethnicité, à la race et au sexe, la période de pandémie reste également marquée par les discriminations religieuses. En réalité, la tradition des discriminations religieuses se trouvent renforcé pendant le Covid-19. La pandémie a fait resurgir de nouveau le langage de haine, xénophobe et islamophobe basé sur les stéréotypes et les stigmatisations. Les théories du complot attribuant la propagation du virus aux membres des religions, et surtout aux adeptes de l'Islam, ont alimenté des discours discriminatoires entraînant dans certains cas des crimes de haine ou une discrimination à leur encontre. On reproche aux Musulmans d'enfreindre les lignes directrices en matière de distanciation sociale et de propager le virus. Ces critiques se voient s'intensifier en période du mois de Ramadan.

La pandémie du Covid-19 qui a infecté des milliers de personnes partout dans le monde, est devenu surtout pour l'extrême droite une arme pour attaquer l'Islam et les Musulmans. L'attitude de l'extrême droite en Europe n'a pas changé avec le Covid-19. Le discours de haine fait surface avec les discussions sur l'adhan et le mois de Ramadan. De plus, les lieux de culte des Musulmans ont continué à être victime d'attaques pendant le Covid-19. La situation n'a pas non plus changé à l'autre bout du monde, en Inde où les Musulmans se trouvent face à des actes discriminatoires islamophobes. Le discours de haine à l'encontre des Musulmans les a rendu plus vulnérables à la violence, les a exposé à l'exclusion politique et sociale, à l'isolement et à la stigmatisation et les a dissuadé d'accéder aux soins médicaux et à d'autres services vitaux. Des Musulmans se sont vus refuser les soins médicaux en raison de leur religion. Cet état discriminatoire médical a eu des conséquences lourdes où des enfants ont perdu la vie.

Alors que les discours anti-musulmans ont diabolisé les Musulmans, la pandémie elle-même a révélé le ridicule de l'hypocrisie anti-musulmane. Les autorités qui avaient interdit à travers les lois et les mesures juridiques les vêtements couvrant la face dans l'espace public se voient aujourd'hui rendre obligatoire de se couvrir le visage dans l'espace public. De même ne pas serrer la main du sexe opposé qui était vu comme un signe de non intégration dans la société devient aujourd'hui une norme, voire une règle à respecter en toutes circonstances.

Il faut également noter que certains médias instrumentalisent la pandémie du Covid-19 pour intensifier l'islamophobie. En outre, l'incitation à la haine et à la violence est propagée par les dirigeants politiques, les fonctionnaires, les hommes scientifiques, les auteurs, les acteurs, etc... Même la société civile est restée par moment muette face à la violation des droits fondamentaux.

En somme, les droits de l'homme, y compris la liberté religieuse et le droit à la non-discrimination qui devraient être respectés sans aucune restrictions restent offensés durant les premiers mois de l'apparition du Covid-19. L'état d'urgence dans le cadre de la pandémie pour protéger la santé publique est devenu un prétexte pour certains pays pour continuer à discriminer et à propager les discours de haine dans la première moitié de l'année 2020.

SUMMARY

With the appearance of Covid-19, states have put in place several restrictions, particularly with regard to travel, education and attendance in public places in order to limit the spread of the virus. The measures have also affected the religious field where different applications have emerged. Certainly, religious gatherings and places of worship ensure the practice and sharing of religious sentiment. But they remain one of the means of propagation of the virus. Faced with this dilemma, some authorities have opted for prohibiting access to places of worship, while others have contented themselves with limiting the number of members for gatherings and ceremonies. However, the decisions taken were supported by some and criticized by others. For secular human rights defenders, there can be no question of allowing religious rituals in public. Places of worship are accused of being a hotbed of mass spread. In fact, the total closure of places of worship by the authorities in some European countries has been warmly applauded.

In addition, many people condemn the restrictive measures which are seen as an attack on the freedom of religion or belief. In fact, the decision of the French Council of State which voted in favor of lifting the ban on access to places of worship is being defended in this context. In addition, the attitude of religious followers to the restriction measures also varies. The Christian community not only has not given up on gatherings and collective prayers, but has also adopted in several cases an attitude that goes against hygiene measures. As for the Muslim community, it seems to have acted, in the great majority, in accordance with the containment measures and the restrictions. Moreover, containment in the event of an epidemic or pandemic is seen as advice from the Prophet. Muslims continued their religious practices and rituals as they adapted to the new situation. Although mosques remained closed to followers, some nevertheless played a social role by becoming a distribution center for the needy.

Discussions about freedom of religion or belief also revolved around discrimination. It is certain that all forms of discrimination linked to religion, race, ethnicity and economic and

social status emerge following epidemics or pandemics. Indeed, the Covid-19 is no exception. Experts in the matter report an increase, from the start, of intolerance, and hate speech and crimes that are the source of religious discrimination. Among those who have been discriminated against, Muslims are the first to be mentioned. The Islamophobic language already existing before the appearance of Covid-19 was amplified during the pandemic. In addition to hateful anti-Islam posts in the media and social networks, political authorities, as in India, have also demonized and discriminated against the Muslim community. Muslims are accused of violating the rules of containment and social distancing and of being the source of the spread of the virus. The use of the hashtag #CoronaJihad in social networks perfectly expresses this perception. Discrimination against Muslims differs from one country to another. In India, Muslims, on the one hand, are denied or restricted access to health care because of their religious affiliation, and on the other hand are exposed to verbal and physical attacks. In France, the fact that the call to prayer is heard publicly over the loudspeakers is condemned in the name of *laïcité*. Attacks on Muslims, mosques and cemeteries have also increased in recent months in several European countries. In short, fundamental rights such as freedom of religion or belief have been violated with the onset of the pandemic. Religious communities have been restricted in their religious practices. In terms of hate speech and crimes and discrimination, international authorities report that the Muslim community remains the community most affected. However, whether it is a pandemic or not, fundamental rights will continue to remain relevant forever.

Makale Bilgileri

<i>Etik Kurul Kararı:</i>	Etik Kurul Kararından muaftır.
<i>Katılımcı Rızası:</i>	Katılımcı yoktur
<i>Mali Destek:</i>	Çalışma için herhangi bir kurum ve projeden mali destek alınmamıştır.
<i>Çıkar Çatışması:</i>	Çalışmada kişiler ve kurumlar arası çıkar çatışması bulunmamaktadır.
<i>Telif Hakları:</i>	Telif hakkına sebep olacak bir materyal kullanılmamıştır.

Article Information

<i>Ethics Committee Approval:</i>	Exempt from the Ethics Committee Decision.
<i>Informed Consent:</i>	No participant
<i>Financial Support:</i>	No financial support from any institution or project.
<i>Conflict of Interest:</i>	No conflict of interest.
<i>Copyrights:</i>	No material subject to copyright is included.

BIBLIOGRAPHY

- Almanya'da Cami Duvarına Terör Örgütü İsmi Yazıldı (2020, 21 Mai), *Perspektif*, Erişim adresi: <https://perspektif.eu/2020/05/21/almanyada-cami-duvarina-teror-orgutu-ismi-yazildi>
- Andlaeur, A. (2020, 28 Avril). En Turquie, une mosquée d'Istanbul s'est transformée en épicerie gratuite pour les plus démunis durant l'épidémie de coronavirus, *France Info*, Erişim adresi: https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/en-turquie-une-mosquee-distanbul-sest-transformee-en-epicerie-gratuite-pour-les-plus-demunis-durant-l-epidemie-de-coronavirus_3913863.html
- Ayyub, R. (2020, 4 Avril). Islamophobia taints India's response to the coronavirus, *The Washington Post*. Erişim adresi: <https://www.washingtonpost.com/opinions/2020/04/06/islamophobia-taints-indias-response-coronavirus/>
- Carballet, M. & Bucco, A. (2020, 1 Avril). Zemmour évoque ces mosquées qui profitent du confinement pour "faire l'appel à la prière comme dans les pays musulmans, *Les Valeurs*, Erişim Adresi: <https://www.valeursactuelles.com/clubvaleurs/societe/zemmour-evoque-ces-mosquees-qui-profitent-du-confinement-pour-faire-lappel-la-priere-comme-dans-les-pays-musulmans-117532?page=1>
- Charalampous, M. (2020). Covid-19: Quel impact sur les droits fondamentaux? *Taurillon*. Erişim adresi: <https://www.taurillon.org/covid-19-quel-impact-sur-les-droits-fondamentaux>
- Coronavirus: Les rassemblements religieux, facteurs de propagation (2020, 31 Mars). *France Info*, Erişim adresi: https://www.francetvinfo.fr/sante/maladie/coronavirus/coronavirus-les-rassemblements-religieux-facteurs-de-propagation_3893061.html
- Covid-19: le Conseil d'État ordonne de lever l'interdiction de réunion dans les lieux de culte (2020, 18 Mai). *France 24*, Erişim adresi: <https://www.france24.com/fr/20200518-covid-19-pour-le-conseil-d-etat-la-fermeture-des-lieux-de-culte-en-france-est-disproportionnee>
- D'Alo, V. (2020). Covid-19: Limitations to public worship in Italy, Spain and Poland, *DİRESOM*, Erişim adresi: <https://diresom.net/2020/04/17/covid-19-limitations-to-public-worship-in-italy-spain-and-poland/>
- Darriet, M. (2020, 23 Avril). Ramadan et confinement: une tradition prophétique, rappelle le Conseil régional du culte musulman, *France Bleu*, Erişim adresi: <https://www.francebleu.fr/infos/societe/ramadan-et-confinement-une-tradition-prophetique-rappelle-le-conseil-regional-du-culte-musulman-1587568799>
- Dessi, G. (2020). Religious hatred during the Covid-19 pandemic, *Media Diversity Institute*, Erişim adresi: <https://www.media-diversity.org/in-search-of-a-scapegoat-religious-hatred-during-the-coronavirus-pandemic/>

- Donald, A. et Howard, E. (2015). *The right to freedom of religion or belief and its intersection with other rights*, Middlesex University, ILGA-Europe. Erişim adresi: https://www.ilga-europe.org/sites/default/files/Attachments/the_right_to_freedom_of_religion_or_belief_and_its_intersection_with_other_rights__0.pdf
- Dutta, T. (2020). Indian hospital shuns Muslims as coronavirus spurs discrimination, *The National*. Erişim adresi: <https://www.thenational.ae/world/asia/indian-hospital-shuns-muslims-as-coronavirus-spurs-discrimination-1.1008876>
- Ghanea, N. (2011). Religion, equality and non-discrimination. J. Witte & C. Green (Ed.), *Religion and human rights: An introduction*, Oxford University Press.
- Guterres, A. (2020, 23 Avril). COVID-19 and human rights: We are all in this together, *United Nations*, Erişim adresi: <https://www.un.org/en/un-coronavirus-communications-team/we-are-all-together-human-rights-and-covid-19-response-and>
- Hasan, M. (2020). The coronavirus is empowering islamophobes — but exposing the idiocy of islamophobia, *The Intercept*, Erişim adresi: <https://theintercept.com/2020/04/14/coronavirus-muslims-islamophobia/?comments=1>
- Hıdır, Ö. (2020). Kovid-19 sonrası Müslümanlar: Fırsatlar, meydan okumalar, *AA*, Erişim adresi: <https://www.aa.com.tr/tr/analiz/kovid-19-sonrasi-muslumanlar-firsatlar-meydan-okumalar/1832596>
- Human Rights Library (2016). *Study guide: Freedom of religion or belief*, University of Minnesota Human Rights Center, Erişim adresi: <http://hrlibrary.umn.edu/edumat/studyguides/religion.html>
- Krömer, P. The fundamental right to freedom of religion, *Conference of European Churches - Church & Society Commission*, Erişim adresi: http://csc.ceceurope.org/fileadmin/filer/csc/Human_Rights/Human_Rights_Training_Manual/HRTM_Fundamental_Right_to_Freedom_of_Religion.pdf
- Kumar, S. (2020, 17 Avril). Hospital in India's Gujarat segregates COVID-19 patients based on religion, *Arab News*, Erişim adresi: <https://www.arabnews.com/node/1660176/world>
- Lalouette, J. (2020). La vie des cultes en France au temps du Covid-19, Erişim adresi: <https://jean-jaures.org/nos-productions/la-vie-des-cultes-en-france-au-temps-du-covid-19>
- Le Priol, M. (2020). Les mosquées profitent-elles du confinement pour faire retentir l'appel à la prière ?, *La Croix*, Erişim adresi: <https://www.la-croix.com/Religion/Islam/mosquees-profitent-elles-confinement-faire-retentir-lappel-priere-2020-04-06-1201088144>
- Manchin, G. et Carr, J. (2020). Don't let religious freedom become a casualty of coronavirus, *COVID-19 Symposium*, Erişim adresi: <https://opiniojuris.org/2020/04/06/covid-19-symposium-dont-let-religious-freedom-become-a-casualty-of-coronavirus/>
- Marthoz, J-P. et Saunders, J. (2005). Religion and the human rights movement, *Human Rights Watch World Report 2005*, Erişim adresi: <http://hrw.org/wr2k5/>
- Marzocchi, O. (2020). The impact of Covid-19 measures on democracy, the rule of law and fundamental rights in the EU, *European Parliament, Policy Department for Citizens' Rights and Constitutional Affairs*, Erişim adresi: [https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_BRI\(2020\)651343](https://www.europarl.europa.eu/thinktank/en/document.html?reference=IPOL_BRI(2020)651343)

- Mohammad, N. (2020). Coronavirus spread in India sparks intolerance toward minority Muslims, Erişim adresi: <https://www.voanews.com/extremism-watch/coronavirus-spread-india-sparks-intolerance-toward-minority-muslims>
- Mustafa, T. (2020, 22 Avril). Inde: Deux bébés musulmans meurent apres avoir été refusés à l'hopital pour leur religion, AFP, Erişim adresi: <https://www.cnews.fr/monde/2020-04-22/inde-deux-bebes-musulmans-meurent-apres-avoir-ete-refuses-lhopital-pour-leur>
- Özkaya, T. (2020, 24 Avril). Diyanet İşleri Başkanı Erbaş: 61 bin hocamız resmi olarak Vefa Sosyal Destek Gruplarında çalışıyor, *Anadolu Ajansı*, Erişim adresi: <https://www.aa.com.tr/tr/turkiye/diyanet-isleri-baskani-erbas-61-bin-hocamiz-resmi-olarak-vefa-sosyal-destek-gruplarinda-calisiyor/1817196>
- Sauvaget, B. (2020, 23 Avril). Ramadan et confinement, *Libération*.
- Selsky, S. (2020). State-sponsored religious discrimination rises with the pandemic, *Freedom House*, Erişim adresi: <https://freedomhouse.org/article/state-sponsored-religious-discrimination-rises-pandemic>
- Shannon, G. & Bhopal, S. & Abubakr, İ. (2020). Racism and discrimination in Covid-19 responses, *The Lancet*, Erişim adresi: [https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736\(20\)30792-3/fulltext](https://www.thelancet.com/journals/lancet/article/PIIS0140-6736(20)30792-3/fulltext)
- Perrigo, B. (2020). Came to Coronavirus, *Time*, Erişim adresi: <https://time.com/5815264/coronavirus-india-islamophobia-coronajihad/>
- Tınmaz, G. (2020, 19 Mai). Hapishanede Ramazan-III: “Cezaevinde imsakiye dağıtmak laikliğe aykırı, *Perspektif*, Erişim adresi: <https://perspektif.eu/2020/05/19/fransada-hapishanede-ramazan-cezaevinde-imsakiye-dagitmak-laiklige-aykiri-musulman-mahkumlar/>
- UNPO (2020, 8 Avril). Coronavirus: Religious minorities stigmatized, *UNPO*, Erişim adresi: <https://unpo.org/article/21813>
- Zbinden, R. (2020, 10 Mars). Coronavirus: des événements religieux vecteurs majeurs de propagation, *Réformes*, Erişim adresi: <https://www.reformes.ch/societe/2020/03/coronavirus-des-evenements-religieux-vecteurs-majeurs-de-propagation-coronavirus>.